



BASLIEUX-LÈS-FISMES

REGLEMENT INTÉRIEUR SALLE POLYVALENTE

Tout utilisateur de la salle polyvalente est prié de se conformer au présent règlement :

La demande de location sera formulée par écrit, par une personne majeure et solvable
L'état des lieux d'entrée et la remise des clés se feront : le vendredi de 9h à 16h00

L'état des lieux de sorties et la remise des clés se feront : le lundi de 9h à 19 h.

Le nombre de personnes pouvant être accueillies dans la salle polyvalente est limitée à **49 personnes.**

En cas d'incident, si le nombre maximum de personnes réunis dans la salle polyvalente était supérieur à ce nombre, la commune ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable.

➤ Sécurité

Le locataire prendra connaissance de l'emplacement des extincteurs, du défibrillateur, des consignes à respecter en cas d'incident et d'incendie. Il devra s'assurer que l'on puisse facilement accéder aux sorties de secours. Le responsable bailleur sera le seul responsable de la prise en charge de toute personne en situation de handicap. Les personnes devront être formés à l'utilisation des PMR et à l'évacuation. Il devra veiller aux portes non verrouillées et stores ouverts, au stationnement des véhicules qui ne devront pas entraver la circulation et laisser libre l'accès pour les services de sécurité et de secours.

➤ A l'intérieur de la salle, il est formellement interdit :

- d'enfoncer des punaises, des clous, des visses et agrafes dans le sol, les murs et plafonds (utilisez les crochets existants)
- de mettre du scotch sur les portes
- de lancer des pétards
- de fumer
- d'apporter sur place des matériels de cuisson à gaz ou électriques.

- Vous veillerez à utiliser les produits mis à disposition par la commune pour le nettoyage du fourneau électrique et du four. (Ne pas utiliser de produits récurant)
- La salle sera rendue dans l'état de propreté du jour de la remise des clés, notamment les sanitaires.
- Ne déposez rien d'autre que du papier hygiénique dans les toilettes ; pour les couches de bébé et autres protections féminines, une poubelle et mise à disposition dans les toilettes.
- Pendant votre présence, laissez les portes de la salle fermées (bruit, chauffage en hiver...)
- Faites marcher la sono avec modération
- Évitez de claquer les portières bruyamment et d'utiliser les klaxons des véhicules au moment de votre départ en voiture (si départ en pleine nuit)

Barbecue :

L'utilisation du barbecue est autorisée dans la cour de la mairie sauf en cas :

- d'arrêté de sécheresse.
- d'alerte de feu de végétation.

DIVERS :

Les locataires ou bénéficiaires à titre gratuit, assument l'entière responsabilité des éventuelles dégradations et s'engagent à rendre la salle dans l'état présenté le jour de la remise des clés.

Les marchandises entreposées dans la salle sont sous la responsabilité des locataires

CONTENANCE DE LA SALLE :

Tables	16	Un four micro-ondes
Chaises	86	Un réfrigérateur
1 Plaque de cuisson et four		

Les chaises doivent être rangées par pile de 10 afin de faciliter le comptage au moment de la restitution de la salle.

Voir Fiche Etat des Lieux

Baslieux les Fismes, le

Le locataire :
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le responsable de la location :
Le Maire,

Exemplaire Locataire – Mairie.